

SPIP 40 : Soutien total à nos collègues CPIP

Mont-de-Marsan, le 17/03/2026

Le bureau **UFAP UNSa Justice** du SPIP 40 apporte son plein soutien aux deux conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) du SPIP de Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise placés en garde à vue les 23 décembre 2025 et 18 février 2026.

Cet événement soulève une fois de plus des **questions profondes** qui dépassent largement la situation individuelle. Il interroge directement la **place et la reconnaissance** accordées aux professionnels du SPIP.

Les **CPIP** interviennent à l'articulation de plusieurs responsabilités majeures : l'accompagnement, la prévention de la récidive, l'exécution des décisions de justice et la participation à la sécurité publique. Ces missions s'exercent dans un cadre institutionnel exigeant, avec des charges de travail de plus en plus importantes, des contraintes croissantes et des marges de manœuvre souvent limitées, tout cela avec des effectifs réduits.

Aussi, lorsque l'action professionnelle d'un agent est mise en cause, une question essentielle se pose :

Quelles garanties institutionnelles protègent réellement les personnes dans l'exercice de leurs missions ?

Le bureau **UFAP UNSa Justice** refuse que le travail quotidien d'un CPIP soit remis en cause sans qu'une réflexion soit élargie aux conditions d'exercice.

La solidarité entre collègues est essentielle pour se faire entendre et le bureau **UFAP UNSa Justice SPIP 40** s'inscrit pleinement dans cette **solidarité**, dans la **défense du respect de notre métier** et dans la **reconnaissance de nos missions**.

Face à la situation, le bureau UFAP UNSa Justice réaffirme son soutien aux professionnels du SPIP et revendique un cadre d'exercice sécurisé et empreint de respect.